

## Séance du 14 novembre 2016

**Réunion du Conseil Municipal en date du quatorze novembre deux mil seize à 20 heures 30.** Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 novembre 2016, s'est réuni à la mairie de Noyers-Bocage, en séance publique, sous la présidence de Jacky GODARD, Maire de Noyers-Missy.

**Présents** : M. Jacky GODARD, M. Louis HEURTAUX, Mme Chantal GRAINDORGE, Mme Josiane LECUYER, M. Philippe PELLETIER, Mme Michèle FERRON, Mme Monique CHARLES, M. Michel LE MASLE, M. Freddy DIARD, Mme Christelle LECAPITAINE, M. Sébastien HARASSE, Mme Delphine LUBIN, M. Frédéric DAVID, M. Jérôme RAVACHE, Mme Sandrine LAURENT, Mme Pascale MARIE, M. Alain BILLARD, M. Christian VENGEONS, Mme Séverine MALHERBE, M. BONNE Alain.

**Absents et excusés** : M. Jacques HERVIEU, M. Erick GALLIER (pouvoir à M. Alain BILLARD), Mme Sylvie MARIE (pouvoir à Christian VENGEONS).

**Absents** : M. Fabien GODET, Mme Céline GUILLEMOT, Mme Elisabeth SCHNEIDER, Mme Isabelle LAMOTTE, Mme Pascale LOBRÉAU, M. Anthony SECOUÉ.

**Secrétaire de séance : Mme Monique CHARLES**

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 octobre 2016**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 10 octobre 2016.

### **TAXE D'AMENAGEMENT Délibération n° 2016-11-105**

Les communes historiques de Noyers-Bocage et Missy ont bénéficié durant l'année 2016 des dispositions transitoires qui permettent d'appliquer des règles antérieures à la création de la commune nouvelle et propres à chacune.

Les délibérations prises concernant la taxe d'aménagement antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2016 deviendront caduques au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de fixer à 5 % le taux de la taxe d'aménagement applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- d'exonérer en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, et autres :

- à 50 % :

- 1) les logements sociaux bénéficiant d'un taux de TVA réduit,
- 2) des surfaces supérieures à 100 m<sup>2</sup> pour les surfaces de construction à usage de résidence principale si elles sont financées à l'aide d'un prêt à taux zéro,
- 3) les constructions industrielles ou artisanales,
- 4) les abris de jardins soumis à déclaration préalable,
- 5) les maisons de santé,

- à 60 % :

- 4) : les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>,

- en totalité :

- les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1),
- les surfaces annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles.

### **REDEVANCE ASSAINISSEMENT Délibération n° 2016-11-106**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les prévisions budgétaires du service assainissement pour l'année 2017, à l'unanimité, décide de maintenir les montants de la redevance d'assainissement pour l'année 2017, qui seront les suivants :

- 20 € HT par an d'abonnement par abonné,
- 2.82 € HT le m<sup>3</sup> d'eau traitée.

### **PROJET DE RIFSEEP**

Ce point sera vu ultérieurement.

### **DEVIS SDEC ENERGIE Délibération n° 2016-11-107**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis du SDEC ENERGIE, d'un montant de 2 260.21 € TTC, dont 1 412.63 € à la charge de la commune, a été signé le 3 novembre dernier pour l'installation de 12 prises électriques sur des lampadaires, afin d'alimenter les décorations de Noël. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce devis, et décide que cette somme sera imputée au budget primitif 2016 en section d'investissement.

## ADHESION A L'OFFRE DE RESSOURCES NUMERIQUES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA MEDIATHEQUE Délibération n° 2016-11-108

Le Conseil Départemental souhaite favoriser le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Calvados. C'est un service supplémentaire proposé par l'intermédiaire de la BDP, avec laquelle la commune a déjà une convention de partenariat. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide son adhésion pour l'année civile 2017, sur la base de 0.15 € par habitant, et autorise M. le Maire à signer la convention entre la commune de NOYERS-MISSY et le Département du Calvados.

## PERSONNEL ADMINISTRATIF Délibération n° 2016-11-109 et Délibération n° 2016-11-110

### - Création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe non permanent de 3/35<sup>e</sup>

Afin de faire face à l'accroissement temporaire de travail, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, non titulaire, à temps non complet de 3/35<sup>e</sup>, pour exercer les fonctions d'adjoint administratif. Compte tenu de la candidature retenue, la rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 347 indice majoré 325, correspondant au 5<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 3 du dit cadre d'emploi. Ce poste est créé du 15 novembre au 31 décembre 2016. M. le Maire est autorisé à signer le contrat de travail correspondant.

### - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe permanent de 35/35<sup>e</sup>

Avec l'accord de l'intéressée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et sous réserve de l'accord du comité technique paritaire du Centre de gestion, décide la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe de 28/35<sup>e</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la création d'un poste de même grade à **temps complet** à la même date. M. le Maire est autorisé à effectuer toute démarche correspondante et à signer tout document relatif à ce dossier.

## DEMANDE D'UN MARCHAND AMBULANT SUR LE MARCHÉ

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Antoine HOUYVET, commerçant ambulant, sollicitant une place sur le marché du dimanche matin, son activité consistant en la vente de fruits de mer (huîtres, coquilles Saint Jacques, moules, homard...). Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

## COURRIER RIVERAINS RUE DES PRIMEVERES

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier émanant de riverains de la rue des primevères, relatif à des problèmes de sécurité et des nuisances sonores. Des démarches sont d'ores et déjà engagées avec l'agence routière départementale et le cabinet ACEMO, chargé de trouver une solution technique. Une réunion d'information avec les riverains sera organisée prochainement.

## PLANNING DE DISTRIBUTION DES SACS VBI

La distribution des sacs VBI pour la collecte des ordures ménagères 2017 et des sacs jaunes pour le tri sélectif se fera aux jours et horaires suivants :

- en Mairie de Noyers-Bocage pour les habitants de Noyers-Bocage : vendredi 2 décembre de 16 h à 19 h, samedi 3 décembre de 9 h à 12 h, jeudi 8 décembre de 16 h à 19 h, et le mardi 13 décembre de 9 h à 12 h.
- en Mairie de Missy pour les habitants de Missy : lundi 5 décembre de 17 h à 19 h, jeudi 8 décembre de 17 h à 19 h, samedi 10 décembre de 10 h à 12 h, lundi 12 décembre de 17 h à 19 h, et le jeudi 15 décembre de 17 h à 19 h.

A cette occasion, une nouvelle carte d'accès pour les déchets verts sera remise pour l'année 2017.

## DATES DES PROCHAINES COMMISSIONS

- Scolaire : 28 novembre à 20 h 30 à Noyers-Bocage
- Budget : 6 décembre à 18 h
- Personnel : 22 novembre à 18 h
- Animation : 7 décembre à 18 h
- PLU Missy : 25 novembre à 20 h 30 et 5 décembre à 20 h 30

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Un compte-rendu a été fait sur :

- la réunion de pilotage de Val d'Arry
- le passage de la commission de sécurité le 26 octobre pour la mairie, salle des fêtes et cantine (Conclusions le 15 novembre)
- la rencontre le 9 novembre avec l'inspection académique pour l'école (Noyers-Missy, Le Locheur, Tournay sur Odon, Vacognes-Neuilley et Epinay sur Odon)
- le conseil d'école du 4 novembre / APS le 8 novembre
- la rencontre Sous-Préfecture de Vire pour le PSLA le 9 novembre

Lecture courrier de la Fédération Française d'Equitation informant d'une médaille d'argent au championnat de France pour Anaïs LESAGE, du club « EARL DE LA CORDIERE »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.

Pour extrait conforme, Le Maire, Jacky GODARD

